

REPORT STAGE

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDMENT TO BILL 208

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 208

THE REMEMBRANCE DAY
AWARENESS ACT AND AMENDMENTS TO
THE PUBLIC SCHOOLS ACT

LOI SUR LA SENSIBILISATION AU JOUR DU
SOUVENIR ET MODIFIANT LA LOI
SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES

Moved by Ms. Crothers

Motion de M^{me} Crothers

Seconded by

Second proposeur :

*THAT Bill 208 be amended in Clause 2(2) by adding
", which must include two minutes of silence," after
"exercise" in the proposed subsection 85.1(2).*

*Il est proposé que le projet de loi 208 soit amendé, dans
le paragraphe 85.1(2) figurant au paragraphe 2(2), par
adjonction, après « manifestations », de « , celles-ci
devant comprendre l'observation de deux minutes de
silence ».*